



Wallonie

ANNEXE 25

Nos références à rappeler : **URB/874.1-24.006**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées.

Le demandeur est : I-DYLE CONSTRUCT SA dont les bureaux se trouvent à 1301 Bierges, Rue de Champles 50.

Le terrain concerné est situé à 1471 Loupoigne, Chemin du Vanneau Huppé et cadastré division 6, section C n°235T6.

Le projet consiste en : Construction de 4 habitations unifamiliales + abris de vélos + emplacements de parking et présente les caractéristiques suivantes :

Construction de 4 habitations jointives, d'une superficie au sol de 60m² chacune, d'une hauteur sous gouttière de 5,38m, d'une hauteur au faite de 9,15m ; matériaux : 2 habitations en briques de ton rouge/brun, 2 habitations en briques de ton gris ; éléments de parement en crépis de ton gris ; toitures en tuiles de ton anthracite.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant :

Le projet s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation en ce qui concerne :

- Construction d'habitations au lieu d'un immeuble à appartements ;
- Construction dans la zone de cours et jardins et en zone de recul ; construction hors zone de bâtisse ;
- Façades avant non implantée sur le front de bâtisse ;
- Constructions de gabarit R+1 + toitures à versants au lieu de R+2+ toit plat ;
- La hauteur sous corniche inférieure à 5,50m ;
- Emplacements de parking en zone de recul (absence de carport)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
18 mars 2024 au 03 avril 2024

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 12 mars jusqu'au 03 avril 2024**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Céline Dehombreux - 067/79.42.37 – celine.dehombreux@genappe.be

A Genappe, le 11 mars 2024

La Directrice Générale
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE